

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

ÉTENDRE L'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT À MAYOTTE - (N° 1239)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS6

présenté par

M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre système de santé continue de s'effondrer et plus d'un tiers des Français ont déjà renoncé à des soins pour des raisons financières. Pendant ce temps-là, le Gouvernement continue d'offrir l'ensemble des soins gratuits aux clandestins.

Cet amendement vise à supprimer l'extension de l'AME à Mayotte qui, en cas d'adoption de la présente proposition de loi, constituerait une pompe aspirante supplémentaire de l'immigration illégale dans ce département ultramarin déjà fortement impacté.